



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après les votations du 17 avril

Le Conseil d'Etat prend des mesures immédiates pour réduire de 20 millions le déficit 2005

A la suite du refus par le peuple vaudois des quatre arrêtés fiscaux et de la loi sur les EMS le 17 avril dernier, le Conseil d'Etat a pris une série de mesures pour limiter l'aggravation du déficit. Ces mesures ne demandent aucune modification législative et sont applicables immédiatement. Elles ont un effet global de 20,5 millions de francs sur le budget de fonctionnement 2005.

Les votations du 17 avril impliquaient des recettes fiscales et des économies que le Grand Conseil avait incluses dans le budget 2005. Les refus des cinq objets soumis au peuple ont pratiquement aggravé de 70 millions de francs le déficit prévu, qui passe ainsi de 85 à 155 millions.

Afin de réduire au mieux ce déficit, le Conseil d'Etat a décidé d'une centaine de mesures applicables immédiatement. Celles-ci ont un effet financier global de 20,5 millions, dont 13 millions de réduction des charges et 7,5 millions d'augmentation des revenus. Les mesures d'économie, réparties dans tous les départements, consistent notamment à geler en 2005 tous les nouveaux mandats et consultations, et à appliquer immédiatement des mesures qui devaient être mises en oeuvre en 2006 dans le cadre de la démarche DEFI. L'augmentation des revenus est obtenue notamment par l'adaptation des taxes et des émoluments au coût réel des prestations correspondantes.

Le Conseil d'Etat a en outre décidé le report d'une année au moins d'une quinzaine de projets d'investissements, pour un montant global de 231 millions de francs.

Le Conseil d'Etat ne remet nullement en cause l'objectif financier de son programme de législature, soit l'équilibre budgétaire en 2007. Pour y parvenir, il se concentrera sur la maîtrise des charges, à l'enseigne de la démarche DEFI, en fixant des priorités parmi ses priorités, en simplifiant les procédures administratives et en réexaminant la pertinence des prestations. A la suite du dépôt en septembre prochain du projet de budget 2006, la planification financière sera adaptée à la nouvelle donne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances (021 316 20 01)

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Mesures immédiates 2005](#)

[Mesures immédiates 2005 liste](#)